

## La franchise

La franchise est un mode de collaboration entre une entreprise propriétaire d'une marque ou d'une enseigne (le franchiseur) et un ou plusieurs commerçants indépendants (les franchisés). Le caractère normé de la franchise permet aux franchisés de démarrer une activité clé en mains. En effet, le franchisé bénéficie, dès son démarrage, d'un ensemble d'éléments qu'il n'aura pas à créer (liste des produits, publicité, aménagement, fournisseurs, techniques de vente, etc.). Le franchiseur s'engage à fournir un savoir-faire « secret, substantiel et identifié » et une assistance continue à ses franchisés. En échange, il perçoit dans la plupart des cas, un droit d'entrée et des redevances forfaitaires ou calculées sur le chiffre d'affaires. Une entreprise peut devenir franchiseur à partir du moment où son savoir-faire est matériellement reproductible avec des méthodes spécifiques. Elle doit également passer par un audit de faisabilité réalisé par une société spécialisée afin de confirmer cette reproductibilité et que le concept est transposable en franchise. Pour autant, la jurisprudence considère que le franchiseur n'est pas tenu de disposer d'un pilote avant de se lancer en franchise.

Le franchisé est un commerçant juridiquement et financièrement indépendant de son franchiseur. Aucun contrat de franchise ne peut limiter de quelque façon que ce soit cette liberté.

Le franchisé gère donc son entreprise en toute liberté dans la limite du cadre fixé par l'utilisation de la marque ou de l'enseigne.

### Les avantages

Plus économique car le franchiseur ne supporte pas les coûts liés à la création d'une nouvelle structure. Les franchisés connaissent souvent le terrain et les entrepreneurs locaux. Le franchiseur a moins de contraintes car c'est le franchisé qui crée et qui gère son centre de profit.

Quelle est le but d'une franchise ?

Définition et concept :

Autrement dit, la définition de la franchise est un accord par lequel une entreprise, le franchiseur, accorde à une autre entreprise, le franchisé, le droit d'exploiter la marque dans le but de commercialiser des produits et/ou services en conformité avec le concept du franchiseur

*Êtes-vous intéressés à démarrer un nouveau job indépendant dans le domaine la formation pour adultes ?*

*Pour plus de renseignements contactez-nous aux n°*

*079 431 00 26 Mme Ilaria Tassini juriste  
ou*

*079 431 02 80 Daniel Marin directeur*